

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
EGIS**



Octobre 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EGIS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EGIS			
Date d'adhésion au programme	16/04/2020	Date d'engagement dans le programme	17/01/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	Fev-2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021- 2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Octobre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	EGIS est un groupe français dont le siège social se situe à Guyancourt (île de France) créé en 1970. Outre son siège, EGIS possède 8 autres implantations en France et des implantations à l'international (Europe, Moyen-Orient, Asie, Afrique, Amérique, Australie-Océanie).
Secteurs d'activité	EGIS est un groupe international de conseil, d'ingénierie, de montage de projets et d'exploitation (gestion d'infrastructures, mobilité urbaine). Les activités d'EGIS concernent les transports, les ouvrages d'art, les bâtiments, l'eau, l'environnement, les énergies bas carbone.
Chiffre d'affaires	1,9 milliard € (2023)
Nombre d'employés	18 000 (2023)
Site web de l'entreprise	https://www.egis-group.com/fr

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise indique s'être engagée dans une stratégie biodiversité avec la certification ISO14001 depuis 2015, et possède un plan d'action permettant de renforcer le positionnement de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique, en lien direct avec la biodiversité.

L'entreprise identifie son engagement dans la méthode ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

EGIS a développé Seaboost, permettant de développer des solutions basées sur la nature pour la restauration des milieux marins. EGIS indique intégrer la prise en compte des services écosystémiques avec notamment l'outil Aulne (évaluation des services rendus par la nature dans les projets d'infrastructures).

Le site RSE d'EGIS (lien non valable dans le plan d'action) indique les engagements récents d'EGIS suivants :

- *Signataire Act4Nature (2021)*
- *Signataire charte Climat de Syntec Ingénierie (2019)*
- *Signataire déclaration publique Urgence écologique et climatique par les ingénieurs civils (2019)*
- *Signataire Women's Forum Charter (2019)*
- *Signataire du manifeste The Shift Project (2017)*

La démarche ERC (Eviter/Réduire/Compenser) est une démarche réglementaire, inscrite au code de l'environnement qui encadre la limitation des impacts de projets sur la biodiversité.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Egis a défini 4 enjeux prioritaires qui guident ses engagements et son plan d'action :

- la protection de la biodiversité dans son offre de services, conseils et conception de projets ; mais aussi sur les exploitations et le développement de nouvelles méthodes ; outils et services permettant d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire ;
- être une entreprise responsable en maîtrisant son empreinte écologique.
- le développement des compétences et valorisation de la filière expertise « environnement, écoconception, carbone, biodiversité »
- renforcer son action auprès de l'écosystème local et en favorisant les initiatives citoyennes de nos collaborateurs

L'entreprise identifie qu'elle possède un levier fort dans sa compétence cœur de métier : affirmer davantage ses savoir-faire auprès des clients pour qu'ils s'engagent vers des démarches vertueuses et durables.

L'entreprise liste un certain nombre d'éléments sur ses leviers :

- minimiser l'impact de son fonctionnement interne en incluant dans les politiques d'achats des critères responsables ;
- avoir un fonctionnement permettant de limiter la consommation de matière première ;
- anticiper la réglementation environnementale et développer des solutions grâce à ses innovations en R&D ;
- sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux de la protection de la biodiversité et l'environnement dans le concept de projet d'aménagement du territoire ;
- enjeu commercial et d'image : être différentiant et avoir une offre en lien avec la « raison d'être » de l'entreprise et ne pas faire de green-washing ;
- intégrer de manière systématique des pratiques d'écoconception ;
- exploiter de manière durable les exploitations routières et aéroportuaires ;
- limiter la production de déchets avec un focus sur le plastique.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action Groupe EGIS

Durée prévue pour la mise en œuvre 5 ans

Nombre d'actions cœur de métier 3

Nombre d'actions complémentaires 1

Observations

La délimitation du périmètre « Groupe EGIS » gagnerait à être précisée en indiquant pour chaque action, son périmètre d'application.

Actions cœur de métier	1	Poursuivre les efforts d'innovation pour renforcer l'offre CLIMAT-BIODIVERSITE EGIS
	2	Ancrer la démarche d'écoconception dans nos métiers
	3	Exploiter nos autoroutes et aéroports dans le respect de l'environnement
Action complémentaire	4	Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux du climat et de la biodiversité

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a fait un effort de synthèse dans les éléments apportés au regard de sa diversité d'activités, de services et de sites.

Points d'amélioration :

- *Expliciter les liens entre le plan d'actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'Entreprises engagées pour la nature et le plan pluriannuel environnemental ;*
- *Préciser si l'ensemble des actions citées sont bien des mesures allant au-delà des obligations réglementaires ;*
- *Préciser selon les grandes familles d'activités de l'entreprise les dépendances à la biodiversité et les impacts sur celle-ci ;*
- *Préciser le périmètre du plan d'action, notamment si pertinent par métiers et/ou régions ;*
- *Préciser la méthode employée pour réaliser l'état des lieux.*

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

EGIS est un groupe international de conseil, d'ingénierie, de montage de projets et d'exploitation (gestion d'infrastructures, mobilité urbaine). Les activités d'EGIS concernent les transports, les ouvrages d'art, les bâtiments, l'eau, l'environnement, les énergies bas carbone.

L'entreprise est engagée dans une stratégie biodiversité avec la certification ISO14001 depuis 2015, et possède un plan d'action pour renforcer son positionnement contre le changement climatique, en lien avec la biodiversité. Elle s'engage dans la méthode ERC (Eviter, Réduire, Compenser). EGIS a développé Seaboot pour restaurer les milieux marins et intègre la prise en compte des services écosystémiques avec l'outil Aulne, qui évalue les services rendus par la nature dans les projets d'infrastructures.

L'entreprise est dépendante aux services écosystémiques suivants :

- Services culturels : certaines activités d'EGIS (inventaire faune, flore, démarche ERC) sont liées à la connaissance de la biodiversité ;
- Services d'approvisionnement : matières premières et ressources naturelles pour son fonctionnement.

Les pressions et impacts d'EGIS sur la biodiversité sont :

- Changement d'usage des terres, mers et fragmentation des habitats : par son activité de conseil sur des projets d'aménagement du territoire, la conception d'ouvrages et de bâtiments, l'exploitation d'infrastructures de transports et leurs bureaux.
- Changement climatique : par ses activités (conseil sur projet d'aménagement, conception d'ouvrages et bâtiments), les déplacements de ses employés, ainsi que la consommation d'électricité.
- Pollution : par ses activités (conseil sur projet d'aménagement, conception d'ouvrages et bâtiments), les nuisances lumineuses des bureaux mais aussi de par son exploitation des autoroutes et aéroports.
- Les espèces exotiques envahissantes par l'exploitation d'infrastructures de transports.

Les contributions positives d'EGIS relèvent de gestions écologiques de bords d'autoroutes ou de jardins des implantations lorsque celles-ci se réalisent sur des espaces initialement de faible valeur écologique.

Egis a défini 4 enjeux prioritaires qui guident ses engagements et son plan d'action :

- la protection de la biodiversité dans son offre de services, conseils et conception de projets ; mais aussi sur les exploitations et le développement de nouvelles méthodes ; outils et services permettant d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire ;
- être une entreprise responsable en maîtrisant son empreinte écologique.
- le développement des compétences et valorisation de la filière expertise « environnement, écoconception, carbone, biodiversité »
- renforcer son action auprès de l'écosystème local et en favorisant les initiatives citoyennes de nos collaborateurs

L'entreprise identifie qu'elle possède un levier fort dans sa compétence cœur de métier : affirmer davantage ses savoir-faire auprès des clients pour qu'ils s'engagent vers des démarches vertueuses et durables.

EGIS propose un plan d'action sur 5 ans structuré autour de 3 actions cœur de métier stratégiques (poursuivre l'innovation, ancrer l'écoconception, exploitation environnementale) et une action complémentaire de sensibilisation des collaborateurs. Tous les actions sont en cours de réalisation.

Les qualités du plan d'action sont :

- La majeure partie des enjeux majeurs sont identifiés et en lien avec le cœur d'activité de l'entreprise, de ses impacts, contributions et dépendances vis-à-vis de la biodiversité.
- Les actions cœur de métier contribuent à limiter les pressions directes et indirectes majeures de l'entreprise
- Le plan d'action EEN est inclus dans le plan pluriannuel environnemental de l'entreprise. Le suivi de ce plan est décliné au sein de l'entreprise selon différentes échelles avec différents référents

métiers et référents géographiques. Ce suivi est adapté aux natures d'actions avec des procédures bien identifiées.

- L'ensemble des actions possèdent des indicateurs d'avancement cohérent avec les actions.
- Le plan d'action est additionnel, les actions proposées vont plus loin que la réglementation (anticipation de la réglementation et de la demande de la société civile et clients, objectif d'obtention de certaines normes ISO).
- Le plan d'actions comprend des actions transformatives des process de l'entreprise et il semble en ce sens cohérent avec les moyens et possibilités d'actions de l'entreprise.
- L'entreprise a ajusté les indicateurs et son plan d'action, d'une part pour assurer la cohérence avec son plan pluriannuel environnemental (postérieur au plan d'action EEN) et d'autre part au regard des premiers résultats obtenus (ajout d'un indicateur sur l'action 2, mesurant une étape intermédiaire, modification du calcul des indicateurs de l'action 3 pour intégrer des spécificités des sociétés d'exploitations).

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Intégrer au plan d'action des actions répondant à l'ensemble des pressions identifiées.
- Préciser le contenu des actions et les relations entre les actions et contributions directes à la biodiversité (amélioration, limitation des pressions et impacts).
- Impliquer davantage les parties prenantes externes (clients, experts environnementaux, etc.) dans la construction du plan d'action dont la Fondation Egis dans la mise en œuvre du plan d'actions (avis sur les actions, présentation des résultats).
- Préciser le caractère additionnel des actions cœur de métier vis-à-vis de l'évolution de la réglementation.
- Préciser les liens entre les actions cœur de métier et les cadres internationaux, nationaux et régionaux pertinents.
- Préciser les impacts par filières, métiers et régions pour vérifier s'il y a des absences sectorielles ou géographiques.
- Préciser pour chaque action cœur de métier les filières/branches concernées.
- Compléter le plan d'action en fonction des possibilités d'actions de l'entreprise (entreprise internationale, actifs forts, capitaux propres importants).
- Indiquer des éléments financiers et humains permettant de rendre compte de l'implication de l'entreprise dans les actions.
- Ajuster le plan d'action en cohérence avec le plan pluriannuel environnemental favorable à la biodiversité.
- Tirer les enseignements du retard des résultats de l'action 2 et ajuster éventuellement sa temporalité.

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Etablir un objectif chiffré et la temporalité pour l'action 1.
- Réfléchir à décaler l'objectif sur la part de CA des missions de conception délivrées avec une démarche d'écoconception de l'action 2 au regard des résultats obtenus en 2023.
- Ajouter/modifier les indicateurs pour que ceux-ci permettent de mesurer dans le pas de temps (étapes intermédiaires) du plan d'action un bénéfice sur la biodiversité.
- Mettre en place des indicateurs permettant de mesurer des baisses de pression sur la biodiversité.
- Indiquer si pertinent des éléments financiers et humains permettant de rendre compte de l'implication de l'entreprises dans les actions.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser le périmètre du plan d'action par action au regard de la diversité de métiers et de localisation géographiques de l'entreprises
- Préciser, lorsque qu'opportun, les origines des pressions et impacts de l'entreprise (groupe entier, certaines métiers, contribution de certains Régions plus que d'autres, etc)
- Expliciter pour l'ensemble des actions cœur de métiers les liens entre celles-ci et leur contribution à la biodiversité (contribution positive, quelle diminution de quels impacts et quelles pressions)
- Préciser pour chaque action :
 - o son caractère additionnel par rapport au réglementaire ou à l'usage dans le métier ;
 - o si opportun, dans quelles mesures les actions s'inscrivent ou contribuent aux cadres internationaux, nationaux ou régionaux.
 - o des étapes temporellement cadrées d'atteintes des objectifs chiffrés
 - o des indicateurs permettant de mesurer des baisses de pression sur la biodiversité

III.1.2 Complément au plan d'action

- Compléter le plan d'action, si pertinent, par d'autres actions mises en œuvre par l'entreprises et contribuant positivement à la biodiversité et/ou à la réduction des impacts de l'entreprise. Une optimisation de la synergie entre le plan d'action EEN et le plan pluriannuel environnemental (postérieur au PA EEN) est à rechercher.
- Compléter, dans la mesure du possible, le plan d'action avec des actions répondant aux enjeux identifiés de l'entreprise mais non adressés dans le présent plan d'action (pollution plastique, GES liés aux transports des employés). *Cette recommandation peut être liée à la recommandation précédente.*
- Mobiliser des parties prenantes externes, pour la construction et le renforcement du plan d'actions, via par exemple la création d'un comité de parties prenantes externes (réuni par exemple une fois par an), des entretiens qualitatifs, ou via un questionnaire.
- Rendre les actions plus prescriptives en faveur de la biodiversité en leur conférant un caractère contraignant en interne du groupe et obligatoires à l'externe.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Etablir un suivi des moyens humains et financiers effectivement mobilisés, analyser les éventuels écarts par rapport aux prévisionnels puis mettre en œuvre ou justifier des ajustements.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est globalement d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souhaite préciser que le plan d'action proposé ne semble pas refléter l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité, et souligne le manque d'ambition de certaines actions identifiées qui ne répondent pas suffisamment au cœur des impacts sur la biodiversité des activités de l'entreprise.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite souligner l'importance d'intégrer davantage de précisions dans le prochain plan d'action, notamment :

- Préciser les standards nationaux et internationaux (ex : Zéro Artificialisation Nette, Accord-Cadre mondial COP15, SBTN...) dans lesquels s'inscrivent les cadres et outils auto-développés par l'entreprise et plus généralement les actions du plan d'action.
- Indiquer les critères appliqués dans le choix des projets (ex : zones d'exclusions), avec par exemple la part de renoncement de projets de chantiers trop impactants.
- Une information sur la part de chiffre d'affaires qui dépend d'un cadre établi (commande publique) et la part permettant à Egis l'application de critères propres.